



Une délégation du



Quels sont les pays pour lesquels les animaux entrant sur le territoire européen sont dispensés du titrage sérique ?

Il s'agit des pays suivants (*mise à jour par le règlement d'exécution (UE) 2024/1130 de la Commission du 19 avril 2024*) :

Andorre	Jamaïque
Antigua-et-Barbuda	Japon
Antilles néerlandaises	Jersey
Argentine	Liechtenstein
Australie	Macédoine du Nord
Aruba	Monaco
Bosnie-et-Herzégovine	Montserrat
Barbade	Maurice
Bahreïn	Mexique
Bermudes	Malaisie
Canada	Norvège
Chili	Nouvelle-Calédonie Nouvelle-Zélande
Croatie	Polynésie française
Curaçao	Royaume-Uni
Émirats arabes unis	Saint-Christophe-et-Niévès
États-Unis d'Amérique (<i>y compris Guam, Samoa, Iles Mariannes du Nord, Porto-Rico, Iles Vierges américaines</i>)	Sainte-Hélène
Fidji	Sainte Lucie
Gibraltar	Saint Marin
Groënland	Saint-Martin
Guernesey	Saint-Pierre-et-Miquelon
Hong Kong	Etat de la Cité du Vatican
Islande	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
île de l'Ascension	Singapour
Îles Caïmans	Suisse
îles Féroé	Trinidad-et-Tobago
Île de Man	Taiwan
Îles Falkland	Vanuatu
Îles Vierges britanniques	Wallis-et-Futuna

Cette liste, établie par la Commission Européenne, a été modifiée le 19 avril 2024 et est susceptible d'évoluer.